



Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre,

**▶ FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX ◀**  
avec les syndicats de la FSU

## Une continuité dans les attaques



- **Education Nationale : bilan de rentrée** p 2-3
- **- 4 questions à Olivia et Martin, AESH dans le Rhône - AED, attention à la CDIisation !** p 4
- **- pôle emploi : en première ligne - Elections à la Métropole Lyonnaise** p 5
- **- collectif Ukraine 69 : 6 mois de mobilisation ! - RESF : la galère des jeunes étrangers** p 6
- **- 4 questions à Marion Athiel, du Planning Familial** p 7
- **- Compte Rendu du CHSCTA - Protection Sociale : Stage le 10 novembre** p 8

### édito

Réforme de l'assurance chômage, du RSA, annonces sur les retraites, sur le pacte pour les carrières enseignantes, explosion de la précarité, professions laissées de côté sur les salaires, cadeaux fiscaux aux grandes fortunes et aux grandes entreprises, force est de constater que, bien que sa majorité au parlement soit toute relative, le nouveau quinquennat d'Emmanuel Macron présente une forme de continuité avec le précédent, voire une certaine fuite en avant. Cette fuite vers toujours plus de libéralisme, toujours plus d'isolement individuel, toujours plus de dénaturation des métiers et identités professionnelles, toujours moins de solidarité doit être stoppée.

Le 29 septembre, la FSU a appelé à la grève pour une revalorisation des salaires et pensions mais aussi pour une autre politique, contre la casse des métiers et des solidarités. Elle prendra ses responsabilités pour construire des suites avec nos partenaires syndicaux. Cette mobilisation ne saurait en effet être efficace seule.

Les élections professionnelles début décembre seront aussi une étape importante. En effet, une forte mobilisation des agent.es et un vote fort pour les syndicats de la FSU seront non seulement un moyen d'avoir des représentant.es du personnel à même de défendre les collègues mais seront aussi un moyen d'affirmer notre attachement aux services publics, à des métiers confortés et revalorisés face aux attaques ultra-libérales que nous subissons !

**François Jandaud,**  
secrétaire départemental FSU

## #NOTREVRAIERENTRÉE

La FSU a réussi à faire apparaître les conditions réelles de la rentrée 2022, bien loin de la ritournelle du Ministère : « Il y aura un professeur devant chaque classe à la rentrée ».

La dégradation continue des conditions de travail à l'Education Nationale, l'absence de revalorisation salariale suffisante, etc. ont fini par provoquer une pénurie de personnels pratiquement généralisée que le Ministère n'arrive plus à cacher. Le Rhône n'est pas épargné.

### POSTES NON POURVUS, PRÉCARITÉ GÉNÉRALISÉE, ... : LA RÉALITÉ DE LA RENTRÉE !

Tous les métiers de l'Education Nationale sont maintenant touchés par la précarité. Il ne s'agit plus de quelques contractuel.le.s pour pallier le manque de candidat.e.s à certains concours, comme les professeur.e.s de mathématiques.

Ainsi dans le 1er degré dans le département, l'institution a préféré recruter plus de 120 contractuel.le.s dès le 1er septembre alors que 130 suivant.e.s au concours sur liste complémentaire étaient disponibles. Dans le 2nd degré, au 3 septembre, dans 62 % des établissements en France, il manquait au moins un.e professeur.e sur un poste fixe ou un support de moins de 18 heures !

Pour d'autres métiers, le Ministère limite délibérément les places aux concours, ce qui crée des vacances de postes comme pour les psyEN. En outre, il manquait encore plusieurs centaines d'AESH à la rentrée dans le Rhône pour répondre aux notifications de la MDPH.

Rentrée sans personnels administratifs, infirmier.e.s, médecins scolaires, professeur.e.s, des psyEN, AS, CPE, AESH, AED mais aussi personnels de direction... Les collègues ont bien compris qu'il fallait des mesures fortes pour améliorer leurs conditions de travail et les conditions d'étude des élèves. De nombreux établissements soutenus et accompagnés par la FSU 69 se sont donc mobilisés (grèves locales, audiences, AG, rassemblements...) retardant parfois la rentrée 2022 d'une semaine comme au collège Jean Macé à Villeurbanne. Cette rentrée ne s'est vraiment pas faite dans des « conditions très convenables », comme l'avait formulé Pap Ndiaye, le ministre de l'Éducation nationale, face aux journalistes.



Sophie Vénétiay  
@SVenetitay

Benjamin Grandener  
FSU-SNUipp 69

● DIRECT #RentreeScolaire "Je ne dirai pas que c'est un échec : ça n'a pas marché"  
#NotreVraieRentrée

### RÉMUNÉRATIONS : DES MESURETTES ÉLOIGNÉES DE L'ENJEU HISTORIQUE!

Les difficultés de recrutement et la hausse des prix ont relancé la question des salaires en berne. Un.e professeur.e certifié.e, un.e CPE ou un.e psyEN au 1er échelon ne touche désormais que 1,13 fois le SMIC. La baisse de pouvoir d'achat liée à l'inflation et aux pertes passées touche l'ensemble de la profession. La hausse estivale de 3,5% du point d'indice et la garantie individuelle de pouvoir d'achat ne sont pas des réponses suffisantes. La revalorisation doit toucher l'ensemble des personnels, sans contreparties. La FSU combat l'idée toujours présente d'introduire des parts variables de rémunération soumise à une évaluation contractualisée, dépendante d'objectifs locaux.

Le 14 juin, interrogé sur la crise de recrutement à la rentrée, Pap Ndiaye, a précisé que les « contrats des contractuels » seront prolongés tout l'été dans l'espoir de les renouveler et que, dans les académies sous tension, les non-titulaires seront augmenté.e.s à la rentrée... Il est parfaitement inacceptable que l'un des critères fixant la rémunération d'agent.e.s de l'État tienne à la pénurie du « vivier » des rectorats. Selon le ministère, il n'y a pas d'urgence salariale concernant les AESH, non plus ! Il y a pourtant urgence à revaloriser les salaires des AESH et à les doter d'un statut de fonctionnaire.

Pour toutes ces raisons, la FSU 69 appelle à participer massivement à la journée de grèves et manifestations du 29 septembre dans le cadre de la journée d'action interprofessionnelle à laquelle appellent aussi la CGT et l'Union syndicale Solidaires.

Nadège Pagliaroli  
SNES-FSU



## CIRCULAIRE DE RENTREE : L'EPS FACE À LA PRIVATISATION DE SES MISSIONS !

La circulaire de rentrée vient introduire un nouveau dispositif dans le second degré qui touche de près l'EPS et le sport scolaire : « Les collègues volontaires seront invités à mettre en place, à titre expérimental, une organisation des emplois du temps permettant à tout ou partie de leurs élèves de pouvoir faire deux heures d'activités sportives sur le temps périscolaire, dans des clubs ou associations sportives ». Il s'agit bien d'une mise en concurrence directe entre l'EPS, le sport scolaire et un dispositif expérimental monté par les clubs. Si la privatisation de l'éducation peut être définie comme « le transfert de biens, de fonctions, de responsabilités (...) qui étaient précédemment aux mains d'acteurs publics (...) et qui sont confiés à des acteurs privés » (Chevallier & Pons, 2019), alors nous devons faire le constat, aujourd'hui, d'une **tentative de privatisation des missions de l'EPS**. Rappelons que le SNEP FSU revendique 4 heures d'EPS pour toutes et tous, tout au long du cursus scolaire, seul temps de pratique obligatoire.

Aussi, le SNEP-FSU condamne ce dispositif prévu dans la circulaire de rentrée. En effet, celui-ci entre en concurrence sur l'utilisation des installations sportives sur du temps scolaire (pour l'EPS comme pour le sport scolaire), il va être de fait inégalitaire compte tenu des spécificités territoriales, et nous n'en connaissons pas le mode de financement... **Le SNEP FSU appelle donc à refuser toute intervention externe sur le temps scolaire.**

S'il y a effectivement urgence au niveau de la santé des enfants, comme l'indiquent les études de la fédération française de cardiologie, alors l'EPS a un rôle majeur à jouer car elle permet à chacun de pratiquer une activité physique obligatoire, quel que soit son milieu social et son lieu de résidence.



**La seule solution permettant de répondre à ces enjeux de santé publique, c'est celle des 4 h d'EPS durant toute la scolarité !**

David Millaud  
SNEP-FSU

## BILAN DE RENTRÉE POUR LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS

Chez les personnels administratifs, cette année, contrairement à l'an passé, le rectorat a pourvu les 4 postes octroyés par le ministère. Cependant, ils ont été réservés aux nouveaux établissements qui ont ouvert récemment ou cette rentrée. Il faut noter, qu'au niveau national aucun poste n'a été créé. Il n'y a en fait eu que des redéploiements entre académies. Le SNASUB-FSU demande une vraie politique de recréation de postes.

De même le plan de requalification des postes de C en B et de B en A s'est poursuivi. Le SNASUB-FSU déplore néanmoins que la grande majorité des requalifications ait eu lieu sur des postes vacants et n'ont donc pas profité à des collègues qui auraient eu une promotion.

La revalorisation du point d'indice de 3,5% et les « chèques cadeaux » pour faire face à l'inflation sont loin d'être acceptables. Le SNASUB-FSU revendique une réelle revalorisation du point d'indice et la refonte globale des grilles indiciaires.

Sébastien Poupet  
SNASUB-FSU



**Q1 : POURQUOI TU AS CHOISI CE MÉTIER ?**

**Olivia :** Ayant une sœur en situation de handicap, ayant choisi des études dans la filière sanitaire et sociale puis travaillé pendant 15 ans en animation, c'est en connaissance de cause que je me suis orientée vers le métier d'AESH.

**Martin :** Lorsque j'étais animateur en périscolaire, je me suis occupé d'un enfant en situation de handicap. C'est une expérience qui m'a bouleversé et j'ai décidé de m'orienter dans la filière sociale. J'ai alors passé un diplôme AES (Accompagnant éducatif et social avec approfondissement Handicap).

**Q2 : QU'EST-CE QUI POURRAIT ÉVOLUER ?**

**Olivia :** Je suis AESH depuis 10 ans. Le métier évolue mais ne se professionnalise toujours pas. Pour cela il faudrait plus qu'une formation de 60h en début de carrière.

Créer un diplôme ou concours de la fonction publique, bénéficier de formation continue.

Un temps plein à la place d'un temps partiel, imposé, permettrait de préparer les outils pédagogiques nécessaires à l'accompagnement optimal des enfants.

Il faudrait revaloriser les salaires, définir un véritable statut, créer des postes d'AESH remplaçants. Actuellement, les collègues en congés maternité ou en maladie ne sont pas remplacés. Soit les AESH en poste composent avec l'absence des collègues, soit les enfants ne sont plus accompagnés. Réfléchir sur une autre gestion du personnel. Le PIAL actuel pallie le manque de personnel sans pour autant augmenter les moyens ; cela met les AESH en grande difficulté (Burn out, dépression grosse fatigue) et fragilise les équipes.

**Martin :** Je suis d'accord, la formation n'est pas assez complète. Au début de ma carrière, j'ai eu 60 heures de formation sur 10 jours mais jamais en présentiel. 5 jours en autonomie, c'est-à-dire livrés à nous même avec des documents et 5 jours en visio-conférence. J'ai trouvé cela très frustrant de ne pouvoir échanger avec personne et de faire face aux difficultés du terrain.

**Q3 : QU'EST-CE QUI T'EMPÊCHERAIT DE CONTINUER ?**

**Olivia :** Ce qui m'empêcherait de continuer ce serait le salaire. Avec 10 ans d'anciennetés je gagne 920 euros net par mois. Qui peut vivre avec si peu de revenus ?

**Martin :** Peut-être le manque de reconnaissance de l'institution à l'égard du diplôme obtenu. J'ai exactement le même salaire qu'un AESH débutant sans le diplôme d'AES. C'est un peu comme si mon diplôme ne servait à rien.

**Q4 : QU'EST-CE QUI T'A AMENÉ À T'ENGAGER AU SNUIPP ?**

**Olivia :** En début de carrière, j'ai rencontré des difficultés au sein de l'établissement dans lequel je travaillais à l'époque.

Je me suis tournée vers le SNUipp-FSU qui m'a accompagnée. Cela m'a permis d'être informée sur mes droits, de rencontrer d'autres collègues, d'échanger. Au fur et à mesure j'ai eu envie de m'engager pour défendre collectivement le métier d'AESH.

**Martin :** Je débute dans le métier et je ne suis pas syndiqué mais j'y réfléchis sérieusement.

**Delphine Barraud**  
pour le secrétariat départemental

**ATTENTION À LA CDisation !**

**+ DE PRÉCARITÉ**  
**- DE PROTECTION**

**C'EST ÇA L'AVENIR ?**

Lors du Comité Technique Ministériel du 6 juillet 2022, la FSU avec le SNES a porté des amendements au projet de décret modifiant le décret 2003-484 pour défendre les intérêts des AED, améliorer leurs conditions d'emploi et de rémunération et lutter contre la précarité.

**Le décret adopté pour mettre en œuvre leur CDisation est loin de répondre aux exigences des AED en matière de lutte contre la précarité :**

- l'accès au CDI n'est pas un droit opposable. **Ce n'est qu'une possibilité !**
- il n'y a aucune garantie que le recrutement en CDI soit sur une **quotité au moins égale** à celle détenue pour le dernier CDD.
- la rémunération des AED qui passent en CDI n'est pas améliorée et il n'y a **aucune**

**grille ni garantie de progression ultérieure.** Par ailleurs, les AED recrutés en CDI sont privés du crédit d'heures qui doit permettre à un AED de suivre une formation. Cette disposition discriminatoire risque de dissuader certains AED d'envisager une poursuite d'études.

LA FSU porte une toute autre ambition pour sortir les AED de la précarité.

**Jérôme Derancourt**  
et **Manuel Millet-Anselmo,**  
SNES-FSU

## PÔLE EMPLOI : EN PREMIÈRE LIGNE

Face aux volontés gouvernementales de réformer le Travail, le SNU Pôle Emploi a d'ores et déjà quelques inquiétudes quant aux orientations proposées

### RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE : UNE SAISONNALITÉ SUR LE MODÈLE CANADIEN.

Puisque la situation économique permettrait d'envisager un retour au plein emploi, la tentation de notre ministre est de calquer l'indemnisation sur le modèle canadien. Dans ce pays, la durée d'indemnisation diffère en fonction de la région économique du demandeur d'emploi et du taux de chômage de celle-ci.

En France, la réforme de 2021 a réduit le montant des allocations et contribué à l'augmentation de la précarité. Elle est l'une des causes des difficultés rencontrées pour pourvoir les emplois saisonniers. Ces règles d'indemnisation censées arriver à échéance le 30 octobre prochain seront prolongées d'au moins un an, jusqu'au 31/12/23 jusqu'à l'entrée en vigueur de la réforme.

La territorialisation de l'indemnisation stigmatiserait encore un peu plus les chômeurs en créant des sous-régions, sous bassin d'emploi.

### RSA : EXPÉRIMENTATIONS AVEC GÉNÉRALISATION EN 2024

Une 10<sup>aine</sup> de départements va tester dès cet automne, la mise en activité des bénéficiaires du RSA (15 à 20h hebdo) et définir les sanctions en cas de manquement à cette obligation. Axée donc sur la notion de « droits et devoirs », confiée aux départements, cette réforme impactera le travail des agents de Pôle Emploi.

### FRANCE TRAVAIL, DERNIER AXE DE CETTE RÉFORME DU TRAVAIL,

Le ministre du travail a lancé lundi 12 septembre une **mission de concertation et de préfiguration** de 3 mois afin de réorganiser le service public de l'emploi. **Le but est de faire travailler ensemble toutes les structures chargées d'aider les chômeurs dans une logique de résultats.** Il s'agirait de mieux insérer les chômeurs, les plus éloignés de l'emploi notamment, et de mieux répondre aux besoins de recrutement des employeurs.

Cette mission doit aboutir en fin d'année et ses résultats alimenteront une future grande loi Travail prévue dès l'été prochain.

Pour le SNU Pôle Emploi FSU, les missions du Service Public de l'Emploi doivent être confortées et renforcées, que l'on soit à Pôle Emploi, en mission locale ou en conseil régional/ départemental, dans une métropole. **La FSU s'opposera à toute régionalisation des missions du service public de l'Emploi et à sa déstructuration avec baisse des effectifs et détérioration des conditions de travail et d'emploi des personnels. Ce service public n'est pas un coût mais une richesse pour toutes et toutes.**

Catherine Albout  
SNU-FSU Pôle Emploi

## ELECTIONS PROFESSIONNELLES À LA MÉTROPOLY LYONNAISE

Le 8 décembre jour de la fête des lumières à Lyon, se tiendra aussi l'élection des représentants du personnel. A la Métropole de Lyon où tous les syndicats existent, la bataille sera rude pour faire entendre notre voix. Depuis de trop nombreuses années, la cogestion et le clientélisme de l'ère Collomb ont mis à mal la confiance dans les organisations syndicales.

### « LA FOLIE, C'EST DE FAIRE TOUJOURS LA MÊME CHOSE ET DE S'ATTENDRE À UN RÉSULTAT DIFFÉRENT », ALBERT EINSTEIN.

Et pourtant les combats sont nombreux et notamment sur les différents régimes indemnitaires qui ont tendance à aller sur le moins disant. Ainsi, plusieurs régimes cohabitent avec, d'un côté, les ex-agents du Grand Lyon qui ont droit « aux fromages et desserts », quand, de l'autre, les ex agents du département ont droit uniquement aux desserts et, enfin, les nouveaux agents recrutés qui, eux, n'ont droit à rien. Imaginez l'ambiance dans les services pour fédérer des collectifs, on pourrait faire mieux !



La FSU a toute sa place et doit faire entendre sa voix et pour cela nous avons besoin de personnels qui nous rejoignent massivement pour élaborer la riposte. Mais cela passe aussi par la reconnaissance de notre représentativité au niveau de la Métropole et la constitution de listes pour les élections professionnelles de décembre.

Aussi, si vous êtes agent.e dans un établissement scolaire ou fonctionnaire d'un service de la Métropole ou vous connaissez des personnes qui y travaillent et qui souhaiteraient se déclarer candidat.e pour porter les valeurs de la FSU pour le Service Public et l'équité dans les carrières et les rémunérations, contactez-nous : [fsu@grandlyon.com](mailto:fsu@grandlyon.com)

Xavier Billerbach,  
SNUTER-FSU

## COLLECTIF UKRAINE 69 : 6 MOIS DE MOBILISATION UNITAIRE POUR SOUTENIR LA RÉSISTANCE DU PEUPLE UKRAINIEN !

Le collectif Ukraine 69 regroupe une vingtaine d'organisations dont les 2 organisations ukrainiennes de Lyon et plusieurs organisations syndicales dont la FSU.

Il a organisé le samedi 23 avril, place Bellecour, en convergence avec les actions menées ce même week-end à l'appel du « Réseau européen de solidarité avec l'Ukraine et contre la guerre », un rassemblement de soutien au peuple ukrainien qui affirmait : « Nous sommes aux côtés des Ukrainiennes et des Ukrainiens qui résistent et se battent pour leur liberté, aux côtés de celles et ceux qui sont contraints de s'exiler pour fuir les bombes ; aux côtés aussi des Russes qui désertent ou qui, malgré la désinformation et la répression, se mobilisent pour la paix et que nous ne confondrons jamais avec leurs dirigeants ; aux côtés des Biélorusses qui se mobilisent contre la guerre, sabotent les installations ferroviaires et le paient de leur vie. »

Il était présent au rassemblement du 8 mai Place Bellecour aux côtés des ukrainien.nes pour ne pas laisser le régime de Poutine instrumentaliser la victoire de 1945 contre les armées nazies à laquelle les partisans de la résistance antinazie Ukrainienne et Biélorusse ont pris un part décisive aux côtés des partisans russes.

Il a organisé le 14 juin à Villeurbanne 4 heures de soutien à la lutte du peuple ukrainien avec lectures de textes ukrainiens, russes, avec des chants et des danses ukrainiennes, russes afin de montrer que soutenir la résistance du peuple ukrainien, c'est aussi rassembler les peuples autour d'une culture commune faite des apports des différents peuples. Au cours de cette soirée fut évoquée les résistances des Russes des biélorusses et des Ukrainiens sous tous ses formes (armées et non armées) contre la guerre et l'invasion de l'Ukraine par les troupes du régime de Poutine.

Le collectif a soutenu aussi la marche du 24 août en centre ville pour commémorer l'anniversaire de l'indépendance de l'Ukraine et le 6ème mois de la guerre d'invasion des russes en Ukraine

Ce collectif a fait le lien entre les réfugié-e-s ukrainien-ne-s ou en provenance d'autres pays qui ont fui des régimes totalitaires. Cela explique notamment la présence du collectif Syrie dans le collectif Ukraine 69

Il continue son action pour informer sur l'Ukraine, favoriser les chaînes de solidarité et œuvrer pour une paix juste et durable qui passe notamment par le retrait des troupes russes du territoire ukrainien et la reconnaissance de l'Ukraine comme état indépendant

Gilbert Dumas,  
SNES-FSU

## MINEURS, JEUNES MAJEURS : LA GALÈRE DES JEUNES ÉTRANGERS

Une cinquantaine de jeunes exilés mineurs ont passé tout l'été sous des tentes, la Métropole de Lyon ne les ayant pas reconnus mineurs. C'est au square Ferrié (Croix-Rousse) qu'ils attendent la décision du Juge des Enfants, seul habilité à statuer sur leur minorité. Le dispositif Station 1 et 2 créé par la Métropole permet désormais d'héberger au total 92 jeunes en recours, en attente de la décision du Juge. Mais d'autres restent dehors, alors qu'ils ont droit à la protection des institutions. La Mairie centrale, la Préfecture et la Métropole se renvoient la responsabilité, allant jusqu'à solliciter les bénévoles pour trouver des « solutions » !

Les personnels qui travaillent dans la protection de l'enfance et les militants associatifs (syndicats dont la FSU et associations, dont RESF) s'organisent autour d'un texte unitaire, en défense de la protection de l'enfance et contre un processus de dégradation qui s'accélère : « Mineur·es en danger à la rue, il est urgent de les protéger ! »<sup>(1)</sup>

Une dizaine de jeunes majeurs scolarisés en L.P. sont à la rue, sans solution d'hébergement. Si un certains nombre de jeunes majeurs suivis par RESF ont pu obtenir un titre de séjour (ils poursuivent leur formation, souvent en apprentissage, ou travaillent), bien d'autres sont dans la précarité. Ils sont confrontés aux difficultés liées à la nouvelle législation de mars-avril 2021 sur l'emploi des étrangers, et à la sévérité de la Préfecture de Lyon dans son application.

Ces jeunes sont victimes de longues attentes, parfois 15 mois pour demander un titre de séjour. Et à la préfectures certains instructeurs sont très tatillons. Il faut, par exemple, six mois, voire plus, pour renouveler un titre étudiant. Lorsqu'enfin le jeune obtient un rendez-vous, on lui demande de prouver qu'il est étudiant alors qu'il a obtenu son diplôme... Et la galère continue alors pour obtenir un titre salarié... Certains voient leur apprentissage rompu, d'autres ne peuvent finaliser la procédure d'embauche qui leur est proposée.

Les militants RESF accompagnent les jeunes dans leur démarches lors des permanences et réunions (voir les conseils en cette rentrée sur le site).<sup>(2)</sup>



(1) <https://resf-jeunes69.fr/spip.php?article117>

(2) <https://resf-jeunes69.fr/spip.php?article120>

image : Rassemblement du 18 mars 2022 devant la préfecture

Hélène Bertrand,  
SNES-FSU

## 4 Questions à :

**Marion Athiel,  
militante du Planning Familial**

### Q1 : PEUX-TU NOUS PRÉSENTER UN PEU LE PLANNING FAMILIAL ET LES RAISONS QUI T'ONT POUSSÉ À Y MILITER ?

Le Planning Familial du Rhône (PF69) est une association loi 1901, féministe, d'éducation populaire et de promotion de la santé. Elle fait partie des 80 associations qui constituent le Mouvement Français pour le Planning Familial.

Le PF travaille et milite depuis 1961 pour l'accès inconditionnel pour tou-te-s à l'information et au soin concernant la vie affective et sexuelle.

Le Planning familial revendique l'égalité de genre et la possibilité pour chaque personne de vivre une sexualité épanouie, à l'abri des grossesses non désirées, des infections sexuellement transmissibles et des violences mais aussi des injonctions normatives. Nous défendons le droit à l'éducation à la sexualité, à la contraception, à l'avortement, et luttons contre toutes formes de violences et de discriminations, et notamment celles liées au genre et à l'orientation sexuelle.

Le Planning Familial du Rhône rencontre et accompagne chaque année environ 20 000 personnes au travers de ses différentes missions et programmes. Ces activités sont réalisées par l'équipe d'une vingtaine de salariées (15 ETP) avec l'appui de bénévoles militantes, membres du CA ou adhérent-e-s, qui participent notamment à des groupes de travail thématiques pour soutenir l'amélioration continue et le développement de l'activité telle que prévue dans son projet associatif. J'ai rejoint le Planning Familial du Rhône il y a 18 ans pour porter ces valeurs et combats en prenant en compte les besoins et les attentes des personnes qui poussent la porte de notre association.

### Q2 : LE PLANNING FAMILIAL A ÉTÉ AU CENTRE D'UNE POLÉMIQUE CET ÉTÉ, PEUX TU NOUS EN PARLER ?

Le Planning familial, organisation féministe et d'éducation populaire, ses militant-es et ses responsables ont fait, à partir du 18 août 2022, l'objet d'une attaque extrêmement violente sur Twitter et sur d'autres réseaux sociaux, de la part de personnalités d'extrême-droite et de leurs sympathisant-es. Certains locaux de Planning Familial départementaux ont fait l'objet de dégradation : tag, encre enlever, colle dans la serrure... Les écoutes du numéro vert "sexualités, contraception, IVG" ont fait l'objet d'appel insultants et malveillants.

Ces attaques prennent prétexte la republication d'une affiche par son créateur présentant une personne trans pour appeler à notre désubventionnement, pour questionner notre légitimité en tant qu'association de défense des droits des femmes et de lutte pour le droit à l'avortement.

Origine de ces affiches :

Lors de notre congrès de 2019, une feuille de route a été mise en place pour travailler à une meilleure inclusion de tous et de toutes dans nos centres et notamment l'inclusion des luttes trans.

La feuille de route a donc travaillé à créer des supports de communication pour visibiliser que le Planning est un lieu safe pour les personnes trans. Le choix a été fait d'un graphiste lui-même trans et féministe pour réaliser les supports. La campagne concernait 4 affiches que vous trouverez ci-dessous, campagne déjà ancienne.

Association agissant depuis plus de 65 ans, le Planning familial pratique un accueil inconditionnel des personnes, quelle que soit leur identité de genre. Parmi les plus de 300.000 personnes que nous rencontrons tous les ans lors de nos accueils, de nos animations et de nos actions, des personnes trans nous demandent conseil pour la contraception, l'avortement, le suivi médical de leur transition. Il nous appartient de les accueillir. Il nous appartient de faire en sorte qu'elles se sentent les bienvenues.

### Q3 : L'AFFICHE INCRIMINÉE PAR L'EXTRÊME DROITE PARLAIT POURTANT DE SITUATIONS CONCRÈTES BIEN QUE MÉCONNUES PAR LE GRAND PUBLIC PEUX TU NOUS EN PARLER ?

Jusqu'en 2017, pour pouvoir changer la mention de sexe de leur état civil, les personnes trans devaient au préalable prouver l'irréversibilité de leur processus de transition : la plupart du temps, la preuve de la stérilité de la personne était un critère requis. En raison de son caractère discriminatoire, la France a renoncé à cette pratique de stérilisation forcée et modifié les procédures de changement de sexe à l'état civil.

L'accès à la justice reproductive pour les personnes trans est encore loin d'être acquis : par exemple, la loi bioéthique de 2019 exclut explicitement de la procréation médicalement assistée les hommes trans ayant procédé à une modification de leur état civil. Malgré ces obstacles, certains mènent jusqu'au bout leur parcours de parentalité. Dans les faits, des personnes en cours de transition, ou ayant transitionné sans ablation de l'utérus ont la possibilité physiologique d'être enceintes et de mener leur grossesse à terme.

Il ne s'agit pas d'un débat d'idées pour savoir si oui ou non un homme peut être enceint. Certain-e-s militant-e-s appartenant à des courants complotistes, ultra-conservateurs et d'extrême droite se sont en effet saisis de l'occasion pour nier la réalité de la transidentité.

À ces discours, nous opposons le constat suivant qui est issu de notre pratique : certains hommes trans sont impliqués dans un projet de parentalité, et nous les accueillons au même titre que n'importe quel public.

Cette affiche a donc été réalisée à destination d'un public victime de nombreuses discriminations, notamment dans le domaine de la santé. Selon une étude publiée en 2018 (référence en fin de page), 72 % des personnes trans se sont senties mal à l'aise dans leurs parcours de soins du fait de leur identité de genre. Ces discriminations mènent à un évitement des soins, et à des pathologies diagnostiquées plus tard, donc aux conséquences plus lourdes.

Lorsque le Planning Familial communique à destination des personnes trans pour leur indiquer que le personnel qui les accueille sera formé, à l'écoute et attentif à ces discriminations, nous ne faisons qu'appliquer notre principe d'accueil inconditionnel.

### Q4 : QUELLES SONT LES PROCHAINES ACTIONS À VENIR DU PLANNING FAMILIAL ?

- Le 28 septembre aura lieu la journée internationale pour la défense du droit à l'IVG. Nous appelons à nous mobiliser, à 18h Place de la Comédie, pour soutenir les luttes des féministes partout dans le monde : rappelons qu'aux Etats-Unis, le décret fédéral garantissant le droit à l'IVG sur tout le territoire a été abrogé en juin dernier par une cour suprême conservatrice, suite à des années de lobby de la part de l'extrême droite.

- Le 29/09, nous serons présentes aux mobilisations interprofessionnelles, pour lutter contre la casse de la fonction publique, notamment hospitalière, qui a des répercussions sévères sur l'accès à l'IVG ; contre les politiques d'austérités qui ne donnent pas suffisamment de moyens pour lutter contre les violences faites aux femmes ; contre la réforme des retraites et de l'assurance-chômage qui touche en premier lieu les plus précaires, les femmes.

- le 26/11, comme chaque année, nous prendrons part à la journée de mobilisation contre les violences sexistes et sexuelles.

Autre évènement démocratique très important pour nous, le congrès de notre mouvement qui aura lieu du 4 au 6 novembre 2022 à Saint-Etienne. C'est le moment où nous actons politiquement les orientations et le plan stratégique que nous souhaitons donner à notre mouvement pour les 3 années qui viennent.

On en profite pour remercier tous les nombreux soutiens individuels et collectifs que nous avons reçus, on s'est senties moins seules ! Et merci aux 120 personnes qui ont adhéré à notre association locale pour marquer leur soutien.

propos recueillis le 20/09 par François Jandaud  
pour le secrétariat départemental



## CHSCTA DE PRÉ-RENTRÉE : "TOUT VA BIEN !"

Le 26 août dernier a eu lieu le CHSCTA de pré-rentree. Dans sa liminaire, la FSU a exprimé son inquiétude quant à la pénurie annoncée d'enseignants, mais aussi d'AESH, d'infirmier.es, CPE, AED etc...

L'administration a tenu à démentir, comme il se doit, affirmant que la situation n'est pas plus grave qu'à la rentrée précédente. Si les inquiétudes sont légitimes sur les IDE, question dont le MEN s'est apparemment saisi, et dans certains territoires et disciplines où il est plus difficile de recruter, pour le reste, tout va bien. Elle a d'elle-même soulevé le problème de recrutement d'agents administratifs de catégorie B et C, certains lauréats de concours refusant la prise de poste. La FSU connaît les conditions de travail de ces personnels, et ne s'étonne guère que certain.es y réfléchissent à deux fois.

Ce CHSCTA était aussi l'occasion d'échanger sur le nouveau protocole sanitaire, qui pour une fois, n'était pas sorti la veille. Et il n'a pas toujours été facile d'obtenir des réponses très claires à nos interrogations.

La question saillante est bien sûr la situation des personnels en ASA, parfois depuis 2 ans. Dans une boutade, le secrétaire général a lancé que, logiquement, puisque nous sommes au niveau "socle" dudit protocole, tout le monde devrait retourner au travail. Il a cependant assuré que le retour sur poste de ces agent.es se fera progressivement, si leur médecin les y autorise, et après entretien avec la médecine du travail, avec des aménagements le cas échéant.

Les rectorats sont en attente d'un texte de cadrage qui devrait clarifier les choses mais pour l'instant, la circulaire de la DGAFP s'applique. Elle précise "que la circulaire du 9 septembre 2021, qui adapte ce dispositif (ASA) en permettant de prendre en charge les agents publics civils reconnus comme vulnérables, perdue dans l'attente de l'entrée en vigueur des dispositions législatives et réglementaires ajustant le dispositif."

L'ASA concerne donc encore les personnels sévèrement immunodéprimés, dont la liste est précisée au II. de l'article 1er du décret du 8 septembre 2021, pour qui le télétravail n'est pas possible.

Pour les autres, c'est plus compliqué car si l'employeur estime que la demande de placement en ASA n'est pas fondée, parce que l'agent n'est pas exposé à de fortes densités virales -ce qui est la cas au niveau socle-, il saisit le médecin du travail qui se prononcera sur ce degré d'exposition et qui vérifiera la mise en œuvre de mesures de protections renforcées. L'agent sera alors placé en ASA dans l'attente de la notification du médecin du travail.

LA FSU a également abordé le sujet des fortes chaleurs, qui impactent tous les personnels. L'administration nous a informés que les quatre secrétaires de la région académique s'étaient réunis et que le futur PPI (plan particulier d'intervention) de la Région comprendrait des budgets dédiés à la rénovation intelligente du bâti scolaire. Et pour cause, les factures exponentielles d'électricité...

Sur tous ces sujets, la FSU obtient depuis plusieurs années des avancées non négligeables. Pour nous permettre de poursuivre nos luttes et gagner, votez FSU aux prochaines élections professionnelles !

**Laure Tomczyk,**  
secrétaire du CHSCT académique,  
SNES-FSU

## PROTECTION SOCIALE, STAGE FSU LE 10 NOVEMBRE À LYON

La réforme de la Protection Sociale Complémentaire engagée par le gouvernement l'année dernière va avoir des conséquences importantes sur la protection sociale des agent.es de la Fonction Publique.

En étendant le principe d'une complémentaire santé obligatoire à la Fonction Publique, le gouvernement modifie profondément les équilibres actuels entre Sécurité Sociale, Mutuelles et secteur assurantiel marchand. Si le gain immédiat existe, avec la prise en charge par l'employeur de la mutuelle de ses agent.es (d'abord 15€ mais 50 % à terme), l'attaque contre le mouvement mutualiste, très présent dans la Fonction Publique, est frontal et la rupture de solidarité générationnelle, avec la séparation entre actifs avec une complémentaire obligatoire à tarif négocié et retraités, est inquiétante.

La question de la prévoyance, que les organisations syndicales, en particulier la FSU, ont réussi à imposer au gouvernement, reste encore en chantier.

A cette réforme se rajoutent les annonces récentes sur une nouvelle réforme des retraites avec son lot de régressions à venir.

Pour faire le point sur les transformations en cours, les annonces gouvernementales, mais aussi sur ce que porte la FSU sur la protection sociale, ses valeurs et son attachement à la sécurité sociale, nous organisons un stage fédéral à Lyon le jeudi 10 novembre en présence de Benoît Teste, Secrétaire Général de la FSU, que nous connaissons bien. Nous espérons vous voir nombreux pour décrypter avec lui cette réforme, qui peut paraître très technique mais aura des conséquences réelles au quotidien, et pour se rassembler en vu des nombreux combats qui restent à mener ! Pour s'inscrire au

**8** stage pensez à contacter votre syndicat ou la section départementale FSU (fsu69@fsu.fr).



le secrétariat départemental

*fsu*  
**Rhône**

Trimestriel de la Section du Rhône de la FSU  
Bourse du Travail Place Guichard 69 003 Lyon  
Tél : 04 78 60 04 80  
Prix du N° : 0,80 € Abonnement : 3 €  
Directeur de la Publication N. PAGLIAROLI  
Imprimé par nos soins

## Le secrétariat départemental

François Jandaud  
Nadège Pagliaroli  
Séverine Garnier  
Benjamin Grandener  
Elsa Guillaume  
David Millaud  
Manon Pilloy  
Laure Tomczyk

FSU Rhône  
Bourse du Travail  
Place Guichard  
69003 - LYON  
tél : 04 78 60 04 80  
mail : fsu69@fsu.fr

Toutes les infos sur  
<https://fsu69.fsu.fr>